



## Règlement 30 Bornes de Saint-Paër



**Dimanche 01 mars 2026, 30<sup>ème</sup> 30 Bornes de ST-PAËR**, organisée par l'association "Les 30 Bornes de St-Paër" (Entente Mt-St-Aignan/Maromme et Bénévoles) avec l'aide de la Municipalité de St-Paër et du Comité des Fêtes (ASPF).

### Départ (et arrivée) :

**Sur la place de St-Paër** : 30 Km ET Relais à 9:30 – 11 km Marche à 9:45.

**Marche solidaire de 6.5 km à 10:00 au profit des associations « Les messagers de l'Espoir – Ensemble pour Maël » et « L'œuvre des pupilles sapeurs-pompiers de France »**

### Droits d'engagement :

**Engagements et paiements possibles en ligne** : [www.30bornes.co](http://www.30bornes.co) ou sur le lien **Strayde** : 20€ pour le 30 km individuel(le)s (demi-tarif pour les étudiants et les demandeurs d'emploi soit 10€), 39€ par équipe pour le relais et 11 € pour la marche.

**Tarifs de groupe à partir de 10 inscrits quelle que soit la distance** : 18€ sur le 30 km, 36€ par équipe, 10 € sur la marche. **Pas d'engagement par téléphone.**

**En cas d'annulation durant la semaine qui précède et le jour de la manifestation, toutes les dispositions ayant été prises pour accueillir les coureurs, les droits d'engagement courses et pasta-parties resteraient acquis à l'organisation.**

**Marche solidaire au profit des associations « Les messagers de l'espoir » et les pompiers de DUCLAIR (6 km)** : il ne s'agit pas d'une compétition. Donc pas de classement, pas de chronométrage, pas de certificat médical, ni passeport prévention santé (PPS) à produire.

Engagement via notre site ([www.30bornes.co](http://www.30bornes.co)) ou sur le **lien Strayde ou sur place.**

**Participation de 10 € entièrement reversée aux 2 associations.** Possibilité de faire un don.

**COLLECTE DE CHAUSSURES DE SPORT ET DE COUVERTURES POUR LE SAMU SOCIAL**

Chaussures et couvertures à déposer soit :

- La semaine de la manifestation au magasin OD RUN au 57 Rue du Général Leclerc à Rouen aux horaires d'ouverture,
- Le samedi 28 février à la salle polyvalente de Saint-Paër de 14:30 à 18:00, soit le dimanche matin sous la tente des Solidarités.

### Retrait des dossards :

- **Le samedi 28 février de 10:30 à 12:30 au magasin OD RUN, 57 Rue du Général LECLERC à ROUEN,**
- **Le samedi 28 février de 14:30 à 18:00 à la salle polyvalente de Saint-Paër,**
- **Le dimanche 01 mars à partir de 08:00 sur la place de Saint-Paër.**

Inscriptions possibles le samedi sur les 2 créneaux indiqués ci-dessus.

**ATTENTION : PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR DE LA COURSE SAUF POUR LA MARCHÉ SOLIDAIRE.**

### Balisage et chronométrage :

Balise au **1<sup>er</sup> km** puis **tous les 2 km** sur le 30 km et la Marche. Indication du dernier km et des derniers 400 m. Chrono sur la ligne d'arrivée.

**Meneurs d'allure** (Athlètes de l'EMSAM...) : **2:00 ; 2:15 ; 2:30 ; 2:45 ; 3:00.**

*Les meneurs d'allure entrent dans les classements et de fait dans la grille des primes.*

### Catégories :

- 30 km : à partir des U23 : Espoirs H et F nés en 2006 et avant, jusqu'aux Masters H et F nés en 1990 et avant.
- Relais (équipe de 3) et Marche : à partir des U18 : cadet, cadettes nés en 2010 et avant.

### Accueil et assistance :

Parking, vestiaires, salle de repos, médecin, secouristes de l'ADPC (VSAB), motards de l'ANEC, ravitaillements. Prestations KINES prioritairement aux coureurs individuels du 30 km.



## Règlement 30 Bornes de Saint-Paër



### Assurance :

- Responsabilité civile : organisateurs couverts (police n° A 110 825 749)
- Individuelle Accident : les licencié(e)s bénéficient des garanties liées à leur licence ; il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement.
- **Les accompagnateurs à vélo ou tout autre engin motorisé hors organisation sont interdits.**

Le Règlement sportif de la FFA, n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par utilisation de certains matériels, ou en ayant recours à un ou des accompagnateurs. En dérogation à l'article RT6 dudit règlement, l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique durant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur (l'isolation par rapport au milieu ambiant procuré par ces dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et est un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers). Les podomètres GPS, cardio-fréquence mètres ne sont pas considérés comme une aide.

**Remises des prix et dotation (Hors marche solidaire) :** sweat-shirt remis à chaque compétiteur – 1 coloris et plusieurs tailles

- **Marche :** à partir de 11:30 dans la salle polyvalente : lots (équipements sportifs et loisirs, bons d'achat), trophées. Classements **Cadet(te), Junior, Masters 0,1,2,3,4,5,6,7,8 H & F, scratch H et F.**

- **RELAIS :** challenge Eric GUILHOT et trophées, lots (équipements sportifs et de loisirs, bons d'achat).

Classements par équipes : **les 3 premières au scratch**, les 3 premières par **entreprise**, par équipes **mixtes et par équipes féminines**

- **DEGUISEMENT :** récompenses aux **3 meilleurs déguisements** toute course, marche confondues.

- **30 km :** à partir de 13:00 : trophées individuels et pour les 3 premières équipes de 5 sur le 30 km (Challenge Eric GUILHOT). Classements et récompenses pour toutes les catégories.

### Primes : (cumulables)

**Scratch H & F :** 1<sup>er</sup> 300 € - 2<sup>ème</sup> 250 € - 3<sup>ème</sup> 200 €. **Espoir, Sénior, M0 F & H :** 100€ - 75 € – 50 €  
**M1/M2 F & H :** 100 € - 75 € - 50 € / **M3/M4 F & H :** 100 € - 75 € - 50 € / **M5/M6 F & H :** 100 € - 75 € - 50 €  
**M7/M8 F & H :** lots aux 3 premier(e)s.

### Records :

Primes de 200 € pour l'établissement d'un nouveau record sur le 30 km individuel (H et/ou F), sur le Relais (scratch) et sur la Marche (H et/ou F).

Pour mémoire (records) : **30 km :** Y. LABQUIRA en 1h35'29" (2024), Y. OUBOUHOU en 1h54'56" (2012)

**Relais :** HAVRE A.C. en 1h37'43" (2005).

**Marche :** F. DESJARDINS en 45'52" (2016) et A-Gaëlle RETOUT en 52'16" (2012).

### Pasta-partie :

Repas complet servi à partir de 12:00 dans la salle polyvalente en même temps que la remise des prix.

Participation de 8 € (6€ à partir de 10 tickets). Il est conseillé de s'inscrire par avance (voir le bulletin d'engagement).

### Information :

L'Entente Mont-Saint-Aignan/Maromme propose **le dimanche 21 juin 2026, la 12<sup>ème</sup> édition du TRAIL DE LA FORET VERTE (en Forêt Verte - La Bretèque – Bois-Guillaume).**

Renseignements prochainement disponibles sur : <https://www.trailforetverte.fr/>